

paid, but the articles promised had not been delivered, and there was no sign of their being delivered. The statement of the Minister of the Interior proved that the members of the House were unable to ascertain whether the Canadian Government had fulfilled their promises made to the Indians without knowing from the Government what those promises were, which could only be done when the treaties were laid on the table. The Indians complain that the engagement which the Government had entered into had not been carried out; so far from saying that the money had not been paid, they said that the money had been paid, but that all the articles promised had not been given, and that some of those which had been given were spurious. He knew, therefore, what the complaints of the Indians were for, but not being able to see the treaties made a year ago last fall, he could not say whether their complaints were just or not. If the Government promised that, before concurrence was taken, the treaties would be laid before the House, he would not offer further opposition at that stage.

Hon. Mr. MACKENZIE said that if the members of the Opposition desired the items for treaties 3 and 4, for which the Government were responsible, to stand over, he would offer no objection; but with respect to the other treaties, as the House voted payments last year, he must insist on those items being passed.

Hon. Mr. LAIRD was understood to say that medals had been distributed, the surface of which washed off with wear, but for that he was not responsible.

Mr. MASSON said he had never asserted that the Hon. Minister of the Interior was responsible for the distribution of spurious articles. He supposed somebody was responsible.

Sir JOHN MACDONALD said that if the late Government promised silver medals they were given; if plated ones, they were given.

Item No. 153, respecting treaties 1 and 2, was then passed. Nos. 154, 155 and 156, were allowed to stand.

M. CIMON:—Le comité me permettra de lui adresser la parole sur un sujet qui intéresse un certain nombre de personnes vivant dans le comté que j'ai l'honneur de représenter. Malheureusement je ne trouvais en dehors de la Chambre lorsque l'hon. Ministre de l'Intérieur a expliqué le but de

ce vote d'argent. Je dois dire qu'il reste encore dans le comté que je représente, des vestiges de la fameuse tribu des Montagnais, si nombreuse autrefois et maintenant réduite à quelques familles. Le Gouvernement ne saurait vraiment leur montrer trop de sollicitude, et pour démontrer au comité qu'ils méritent l'intérêt que je leur porte, je demanderai la permission de lire une lettre que j'ai reçue de leur chef avant mon départ pour Ottawa, à l'approche de cette session. Cette lettre, ajoute l'hon. membre, contient quelques expressions sauvages, dont je laisserai la traduction à l'hon. Greffier de la Chambre.

RÉSERVE DES SAUVAGES,

TOWNSHIP OUIATCHOUAN,

23 Janvier 1875.

A.—ERNEST CIMON, Ecr.,

Député à la Chambre des Communes par les Comités unis de Chicoutimi et du Saguenay.

TIWALEM MINO,

(Notre ami.)

Pernets à de pauvres descendants de la tribu des Montagnais, autrefois si nombreuse et si puissante de t'exposer, en vue d'être soulagés par qui de droit, le triste état de misère dans lequel ils languissent surtout cet hiver. Depuis des années les chasseurs aux pâles visages ont envahi notre territoire de chasse, et en dépit des lois de notre bonne mère la Reine, ils ont fait cette chasse de manière à détruire presque complètement les visons, les martres, les loutres, les castors et autres animaux à poils précieux. De plus, le souffle irrité du Grand Esprit a changé de grandes forêts en une mer de feu, et nos chasseurs se sont assis mornes et silencieux, en regardant leurs wigwams détruits. Cet hiver nous sommes revenus sans pelletteries pour vendre, et notre faim est grande. Notre bon ami, M. Otis fait ce qu'il faut pour nous, mais il ne peut suffire à tous nos besoins. Toi dont le cœur généreux nous est connu, et qui va bientôt s'asseoir dans le grand Wigwam à Ottawa, tu parleras de la misère des pauvres Sauvages du lac St. Jean, au Gouverneur Général grand ami de la Reine. Tu lui diras que nous profiterons bien de la terre qu'ils nous a donnée pour semer, mais qu'en attendant le printemps, nous sommes en proie à la faim, et que les larmes des femmes et des

*Mr. Masson.*